



Open Briefing
Conseil de sécurité

Non-prolifération et la République populaire démocratique de Corée

New York, le 27 novembre 2023
Remarques de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari pour son exposé et saluons la participation des représentants de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à nos délibérations.

La Suisse a observé avec la plus grande inquiétude le lancement par la RPDC, après deux tentatives plus tôt cette année, d'un satellite d'observation militaire, en recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous notons que ce dernier lancement a été effectué en avance de l'heure indiquée dans l'avis aux autorités japonaises, annulant ainsi tout effet d'avertissement. La Suisse condamne tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques car il constitue une violation des résolutions de ce Conseil. Le Conseil ne doit pas rester passif face à ces essais qui, conjointement avec le programme nucléaire de la RPDC, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationale.

Permettez-moi de souligner trois points :

Premièrement, tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques constitue une violation du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité. Comme évoqué lors de nos séances en juin et août, les questions de la charge de la fusée ou de l'annonce préalable ne sont pas déterminantes dans cette situation. Ce Conseil devrait donc condamner ces tirs et y répondre. Nous réitérons notre appel à la RPDC à renoncer à toute future tentative de lancement des missiles balistiques.

Deuxièmement, si les obligations qui découlent des résolutions valent en premier lieu pour la RPDC, elles s'appliquent également à tous les États, qui sont tenus de mettre en œuvre de manière effective les sanctions du Conseil de sécurité. En plus, en tant qu'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes tenus de lutter contre la prolifération des armes nucléaires. Des projets de coopération dans les domaines spatial et de l'armement sont par principe incompatibles avec le respect des sanctions du Conseil de sécurité, sauf exemption préalable par le comité 1718. La tentative de légitimer le développement du programme nucléaire, par la RPDC elle-même ou d'autres États, exige notre vigilance continue : Nous devons nous engager en faveur du désarmement et du maintien du tabou nucléaire.

Troisièmement, n'oublions pas le sort de la population de la RPDC. Les violations graves et systématiques des droits humains et l'impunité des auteurs doivent cesser. Nous saluons les

signes d'assouplissement des lourdes restrictions mises en place par la RPDC en lien avec la pandémie. Ces restrictions constituent un obstacle majeur à l'aide humanitaire ainsi qu'au respect et à l'exercice des droits humains. L'ouverture des frontières de la RPDC doit aller de pair avec un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. Pour y parvenir, l'entrée en RPDC du personnel international est essentielle.

Monsieur le Président,

Ce Conseil joue un rôle indispensable pour encourager le dialogue, la désescalade et la prospection de solutions diplomatiques. Nous devons renforcer, et non pas affaiblir les rares mesures de confiance, en particulier celles visant la réduction des risques d'un affrontement militaire, tel que l'accord entre les deux Corées de 2018. Il s'agit, comme recommandé par le Nouvel Agenda pour la Paix, de remédier au délitement des normes internationales visant à prévenir la dissémination et l'emploi des armes nucléaires. Nous devons également renforcer la prévention et la médiation et nous encourageons des efforts renforcés de l'ONU dans ce domaine. Ceci permettra de faciliter la mise en œuvre d'une solution pacifique, globale et durable à la situation de la péninsule Coréenne. Nous avons un objectif commun et une responsabilité partagée dans ce sens. La Suisse continuera son engagement pour la paix et la stabilité en RPDC.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

We thank Assistant Secretary-General Khiari for his presentation and welcome the participation of the representatives of the Democratic People's Republic of Korea and the Republic of Korea in our deliberations.

Switzerland has observed with great concern the launch by the DPRK of a military observation satellite, after two attempts earlier this year, using ballistic missile technology. We note that this latest launch was carried out ahead of the time indicated in the notice to Japanese authorities, thus voiding the warning of its purpose. Switzerland condemns any launch using ballistic missile technology as a violation of the resolutions of this Council. The Council must not remain passive in the face of these tests which, together with the DPRK's nuclear programme, constitute a threat to international peace and security.

Allow me to emphasise three points:

Firstly, any launch using ballistic missile technology is a violation of international law, namely of Security Council resolutions. As we discussed at our meetings in June and August, the issues of rocket payload or pre-announcement are not decisive in this situation. This Council should therefore condemn and respond to these launches. We reiterate our call on the DPRK to renounce any future attempts to launch ballistic missiles.

Secondly, while the obligations arising from the resolutions apply first and foremost to the DPRK, they also apply to all States, which are required to effectively implement the Security Council's sanctions. In addition, as parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, we are obliged to combat the proliferation of nuclear weapons. As a matter of

principle, cooperation projects in the fields of space and armaments are incompatible with compliance with Security Council sanctions, unless previously exempted by the 1718 Committee. Attempts to legitimise the pursuit of a nuclear programme, by the DPRK itself or by other states, require our continued vigilance: we must commit ourselves to disarmament and to maintaining the nuclear taboo.

Thirdly, let us not forget the plight of the people of the DPRK. The serious and systematic violations of human rights and the impunity of the perpetrators must stop. We welcome signs that the heavy restrictions put in place by the DPRK in connection with the pandemic are being eased. These restrictions are a major obstacle to humanitarian aid and to the respect and exercise of human rights. The opening of the DPRK's borders must go hand in hand with rapid, safe and unimpeded access for humanitarian aid. To achieve this, the entry of international personnel into the DPRK is essential.

Mr. President,

This Council plays an indispensable role in encouraging dialogue, de-escalation and the exploration of diplomatic solutions. We must strengthen, not weaken, the few confidence-building measures, in particular those aimed at reducing the risk of a military confrontation, such as the 2018 agreement between the two Koreas. As recommended by the New Agenda for Peace, we must reverse the erosion of international norms aimed at preventing the spread and use of nuclear weapons. We must also strengthen prevention and mediation, and we encourage the UN to step up its efforts in this area. This will facilitate the implementation of a peaceful, comprehensive and lasting solution to the situation on the Korean peninsula. We have a common goal and a shared responsibility in this respect. Switzerland will continue its commitment to peace and stability in the DPRK.

Thank you.